Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260309-2026_019-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 03/03/2026

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 14
Votants : 15

A l'unanimité
Pour : 15
Contres : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-019

L'an 2026, le 03 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme SABATIER Nathalie, M. FONTENEAU Damien (arrivé à 20h30), M. SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés avec pouvoir : Mme LEMOINE Lélia donne pouvoir à M. JOUAULT Joseph

Excusés :

Secrétaire de séance : M. SORRE Bertrand

Objet de la délibération : Foncier : Cession de parcelles section C n°1636 et 625 à CAP ACCESSION

Les parcelles cadastrées section C n°1636 et 625 situées impasse des lagunes à Saint-Didier et lieu de localisation de l'ancien presbytère qui a été démoli en 2025, ne représentent aucune utilité publique d'être conservées par la collectivité et peuvent faire l'objet d'une cession.

La société CAP ACCESSION, a donné son accord pour se porter acquéreur des parcelles cadastrées section C n°1636 et 625 d'une surface d'environ 1 001 m² au prix de 90 000€, frais de notaire en sus à leur charge.

Pour rappel le conseil municipal en date du 03/03/2026 a constaté la désaffection des parcelles section C n°1636 et 625 puis à prononcer leur déclassement du domaine public communal. Ainsi l'aliénation des dites parcelles peuvent être réalisées.

Vu le Code des collectivités Territoriales ;

Vu l'avis des domaines en date du 26 février 2025.

Considérant que cette parcelle a fait l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public communal,

Considérant que CAP ACCESSION a donné son accord pour se porter acquéreur des parcelles cadastrées section C n°1636 et 625 représentant une surface d'environ 1 001 m² au prix de 90 000 €, frais de notaire en sus à leur charge.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DECIDE** de céder les parcelles cadastrées section C n°1636 et 625 au profit de la société CAP ACCESSION soit une surface d'environ 1 001 m² au prix de 90 000€

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260309-2026_019-DE

- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de CAP ACCESSION
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents afférents à cette opération

pour : 15 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. SORRE Bertrand